



Les points importants du Conseil communal du jeudi 27 juin 2019

Comptes 2018

Les Conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur le compte 2018 qui constitue une sorte de photographie de la situation financière réelle de la Commune au 31 décembre 2018. Le compte 2018 présente un boni à l'exercice propre de 8,940 Mio €; le fruit de recettes en augmentation mais également d'une maîtrise des dépenses. Le résultat global s'élève, quant à lui, à 17,68 Mio € avec un prélèvement de 2 Mio € pour le fonds de réserve. *"Ce compte 2018 est la démonstration d'une saine gestion des deniers publics et c'est avec une situation solide que nous pouvons aborder l'avenir. Les dépenses ont tout à fait été en ligne avec le budget"*, a commenté Valentine Delwart, Échevin des Finances (MR) en soulignant qu'il fallait rester très vigilant dans la manière de gérer la dette de la Commune. *"Pour gérer la dette au mieux, nous allons continuer à générer des boni qui nous permettent d'assumer les projets extraordinaires de notre Commune"*. Du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a tenu à pointer l'évolution de l'endettement mais aussi la nécessité d'être très attentif aux dépenses liées aux frais de personnel. *"Nous savons par exemple que dans les années à venir, il y aura sans doute des augmentations des cotisations de pension"*. Si la dette reste également une grosse préoccupation pour Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI), celui-ci demande que le phénomène de paupérisation de la population soit tenu à l'œil. *"Il faut avoir une Commune où l'on réfléchit à la mixité sociale et à la pyramide des âges, cela permettra de s'engager sur un long terme beaucoup plus viable et arriver à ce que la croissance des dépenses soit égale à la croissance des recettes"*. Du côté de la majorité, Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) s'est réjoui du résultat de ce compte de transition et a assuré que la rigueur budgétaire sera de mise pour ne pas surcharger la dette. Après avoir évoqué la cohérence du compte avec les choix politiques faits par l'ancien Conseil communal, Diane Culer (Cheffe de groupe MR) a fait observer que si le déménagement, l'acquisition et la rénovation du futur centre administratif entraîneront une augmentation significative de la dette communale, cette dernière restera saine car elle permettra d'enrichir le patrimoine de la Commune. Valentine Delwart a conclu en précisant que le Receveur communal s'était fixé comme objectif d'arriver en fin de législature à une dette équivalente à celle d'aujourd'hui. Point approuvé à l'unanimité.

Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Voiries communales.

Abrogations, rectifications et nouvelles dispositions

Ce point concerne notamment deux grandes modifications au règlement complémentaire de police : la dépenalisation des zones de livraison et le placement de 150 arceaux vélo sur une cinquantaine de sites. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a insisté pour qu'une réflexion soit menée sur les plages horaires des zones de livraison au vu des demandes spécifiques

des commerçants, il s'est toutefois dit satisfait du renouvellement des amendes administratives pour faire respecter ces zones. *"Ce système d'amende permettra d'être certain qu'il n'y ait pas d'impunité en cas de non-respect de ces zones, un non-respect qui nuit à l'activité des commerces"*. Marc Cools demande aussi à ce que les stewards du parking, habilités à établir des constats qui mènent à une sanction administrative, soient plus actifs dans le contrôle de ces zones de livraison. Après avoir précisé que les services communaux examinaient les possibilités de réunir des zones quand cela s'avérait possible, Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo), a confirmé que l'objectif était de lutter de manière efficace contre les comportements inciviques. *"Les stewards vont bien contrôler ces zones et les horaires des équipes vont être adaptés pour que certaines puissent débiter dès 7h du matin. La plage matinale étant la plus problématique. Nous espérons que l'amende de 100 € sera dissuasive"*. Du côté de DéFI, Emmanuelle De Bock (Chef de groupe), qui considère les zones de livraison comme un vrai enjeu de la mobilité, estime qu'un travail doit être fait en amont pour déterminer les problématiques de chaque noyau commercial et définir ensuite avec les commerçants et les riverains des solutions adaptées aux besoins. *"Cela permettra d'éviter les embouteillages de demain et d'avoir une vraie politique de mobilité, de livraison et de stationnement"*. Thibaud Wyngaard a assuré que des contacts spécifiques avaient déjà été pris avec des commerçants suite à des interpellations de riverains. *"Nous avons par exemple rencontré la Direction du Delhaize du Fort-Jaco qui s'est engagée à l'avenir à livrer près de la moitié des commandes en soirée jusqu'à 22h. Cela permettra d'éviter des soucis d'encombrement de la chaussée de Waterloo et du trottoir mais aussi de favoriser un meilleur cheminement des piétons"*. La majorité s'est exprimée avec Blaise Godefroid (Ecolo) qui a, quant à lui, tenu à souligner la mise en place future des nouveaux emplacements vélos. *"Le stationnement est aussi un problème pour les cyclistes, d'autant plus avec l'arrivée des vélos en libre-service. Je tiens à féliciter le Collège pour cette initiative"*. Point approuvé par la majorité et les groupe PS et DéFI. Abstention du groupe Uccle En Avant.

Règlement d'octroi de la prime pour le placement d'une mare naturelle

Avec cette prime, la Commune souhaite renforcer les maillages vert et bleu ainsi que la biodiversité à Uccle. Une prime d'un montant de 150 € qui vise en priorité les publics aux faibles revenus. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) approuve l'initiative, il s'est demandé si l'octroi de cette prime allait vraiment être l'élément déclencheur pour inciter les citoyens à creuser une mare. *"Nous serons très intéressés par les résultats de l'évaluation qui sera faite"*. Un avis partagé par Joëlle Maison (groupe DéFI) qui a aussi tenu à faire remarquer que cette prime allait notamment engendrer des frais supplémentaires de personnel à charge des finances communales. *"Vos objectifs sont tout à fait louables mais cette prime n'est pas une bonne idée pour les atteindre. Ce qui est important, c'est de communiquer sur le sujet"*. Maëlle De Brouwer, Échevine de l'Environnement (Ecolo), a répondu que le maillage bleu était l'un des éléments de résistance au réchauffement climatique et qu'il était donc important d'encourager les gens à prendre leur part de responsabilité en menant une action complémentaire à une action publique. *"Cette prime semble peu élevée mais on a au moins l'occasion de faire de la publicité sur le sujet. Par ailleurs, les 150 € permettent de couvrir 50 % des frais nécessaires pour la construction d'une petite mare. Et, il faudra bien entendu attendre l'évaluation dans un an pour juger si cette prime est pertinente ou pas"*. Marc Cools n'a pas manqué non plus de rappeler que dans le cadre des nouveaux projets d'urbanisme, le règlement communal d'urbanisme en matière de gestion des eaux offre la possibilité d'imposer la création d'une mare. *"Et ce, pour autant que les lieux s'y prêtent"*. Chiraz El Fassi (groupe PS) a, quant

à elle, souhaité savoir comment cette prime allait pouvoir favoriser des populations défavorisées qui n'ont déjà pas les moyens de construire une mare. *"Je pense qu'il y a d'autres priorités plus importantes et plus sociales"*. Du côté de la majorité, Laurence Vandeputte (Ecolo) a salué l'arrivée de cette prime en soulignant les points suivants : l'insistance sur l'introduction de plantes indigènes, l'interdiction de tout type d'animaux ou encore le petit coup de pouce aux entreprises d'économie sociale. *"Cette nouvelle prime induira non seulement un effet de sensibilisation mais aussi de pédagogie sur l'importance de l'eau dans notre environnement"*. Point approuvé par la majorité et le groupe Uccle En Avant. Abstention des groupe PS et DÉFI.

Conseil consultatif des Aînés - Statuts

Ce nouvel organe vise à favoriser la participation citoyenne des Aînés à la vie communale. Ses membres appartiendront à la société civile et auront pour mission d'inspirer une politique incluant les personnes âgées, par la voie d'avis ou de propositions, émis soit de leur propre initiative, soit à la demande du Collège ou du Conseil communal. L'opposition s'est exprimée avec Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) qui demande qu'une réflexion soit menée sur la manière dont les statuts des différents Conseils consultatifs pourraient être harmonisés en pointant notamment les critères de nomination des membres du premier Conseil des Aînés. *"On a l'impression que cela ne sera plus le Conseil communal qui prendra acte de la composition du Conseil consultatif mais que cela sera éventuellement le Conseil consultatif lui-même"*. François Lambert-Limbosch, Échevin des Seniors (Ecolo) a expliqué qu'il s'était tout simplement aligné sur l'ordonnance régionale qui cadre le fonctionnement des Conseils consultatifs des Aînés. *"Il n'y a à ma connaissance pas d'autres ordonnances régionales qui portent sur le fonctionnement ou l'organisation d'autres Conseils consultatifs. Nous devons nous aligner sur cette ordonnance qui nous permettra peut-être un jour d'obtenir des subventions"*. Du côté de la majorité, si l'initiative a été saluée par Ecolo et le MR, elle a toutefois fait l'objet de quelques réactions et suggestions. Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) a trouvé que ce Conseil avait tout à fait sa place dans une démarche démocratique et Valérie Gillès de Pélichy (Ecolo) a émis l'idée de faire appel à la Centrale des Moins Mobiles pour que les personnes à mobilité réduite puissent se rendre aux réunions. Marion van Offelen (MR) a tenu à rappeler que l'une des caractéristiques d'Uccle était de compter un très grand nombre de personnes âgées dépendantes et qu'il était dès lors important d'être attentif à la sélection et à la composition de ce Conseil. *"Il faut qu'il y ait au minimum une association qui les représente afin que la voix de ces personnes soit entendue"*. Kathleen Delvoye (MR) a, quant à elle, pointé la problématique de l'indépendance de ce Conseil si ses membres étaient désignés par le Collège. *"Il faudra vraiment veiller à ce que ce ne soient pas des nominations politiques. C'est très difficile de faire émerger une parole citoyenne si dès le départ celle-ci est politisée"*. Des propos partagés du côté de l'opposition par Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) qui propose pour avoir un vrai panel de citoyens de susciter les candidatures et de procéder à un tirage au sort. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour

Prorogation du Règlement des Redevances d'Occupation des Centres Sportifs pour la période 2019-2022, approbation des comptes de la Régie foncière pour l'exercice 2018, règlement d'octroi de la prime pour l'adoption d'un animal domestique en refuge, location et utilisation de caméras fixes temporaires destinées à filmer les lieux confrontés à des dépôts clandestins et autres problèmes de propreté sur le territoire de la commune d'Uccle...